

1

Motion

Dépôt : Lydie Polfer (DP)

Laurent Mosar (CSV)

17 avril 2020

PL 545

La Chambre des Députés,

- Constatant les difficultés rencontrées par un nombre considérable d'entreprises dans le cadre de la pandémie COVID-19 ;
- Saluant dans ce contexte la mise en place d'un programme de stabilisation en faveur de l'économie luxembourgeoise à hauteur de 8,8 milliards d'euros ;
- Reconnaissant l'effort global déployé par le Gouvernement visant à soutenir les entreprises à brève échéance et sans entrave administrative démesurée ;
- Notant que certaines entreprises et PME ont déjà rencontré des difficultés financières avant le 1^{er} janvier 2020 en raison de facteurs exogènes à leur activité, dont, entre autres, des pertes liées à des travaux d'aménagement et d'urbanisation ou à des chantiers d'envergure;
- Considérant que la situation de ces entreprises s'est encore aggravée par les effets de la flambée du COVID-19 ;
- Tenant compte de la marge offerte par le cadre européen et notamment le paragraphe 18, article 2 du règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité relatif à la définition d'une « entreprise en difficulté »,

Invite le Gouvernement

- à analyser le nombre d'entreprises tombant sous la définition précitée et pour lesquelles il existe un lien de causalité direct avec des chantiers d'infrastructure ;
- à examiner, dans le respect de la législation européenne, les pistes potentielles permettant à l'État de proposer aux entreprises visées par cette motion des aides supplémentaires à celles déjà existantes.

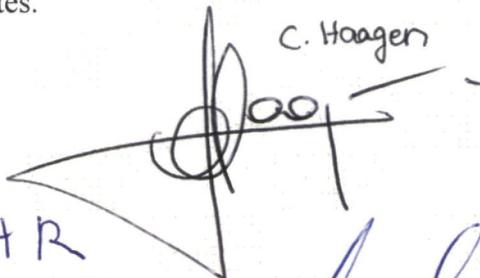

 Marc Baum

L MOSAR



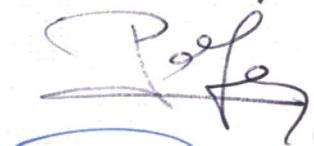
 Sven CLEMENT

C. Haagen



 J. Lorsche

L. Polfer




R. REDING